CONGRES MONDIAL DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Le bilan du Comité français de l'UICN

9 au 15 octobre 2025 - Abu Dhabi

Du 9 au 15 octobre, plus de 10 000 participants se sont réunis à Abu Dhabi à l'occasion du 8ème Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Face à l'accélération de l'érosion de la biodiversité et la fragilisation du multilatéralisme, cet événement majeur, à la fois fédérateur et structurant, a permis de dégager de nouvelles orientations qui façonneront l'agenda environnemental international, dans la continuité de la dynamique amorcée lors du Congrès de Marseille en 2021.

En ce sens, le Congrès a **adopté 148 motions[1] portant sur divers enjeux prioritaires afin de préserver la biodiversité** dont 8 motions nouvelles et urgentes. Parmi celles-ci, 38 motions avaient été préparées par les Membres et les experts du Comité français de l'UICN, qui les a appuyés dans leur rédaction et leur valorisation.

Pour être adoptées, ces motions doivent recueillir la majorité des voix des **deux chambres distinctes des Membres de l'Union** : celle des États (qui comprend également les agences gouvernementales et les collectivités locales) et celle des organisations non gouvernementales (au sein de laquelle figurent notamment des organisations représentant les peuples autochtones). L'adoption des motions repose ainsi sur un processus de codécision unique qui leur confère une forte légitimité et une portée stratégique pour l'action mondiale.

Quatre ans après le Congrès de Marseille qui a enregistré des avancées majeures pour la conservation (voir notre bilan), cinq grands enseignements peuvent être tirés du Congrès mondial 2025 et de la participation française à cet évènement.

[1] Une fois adoptées, les motions deviennent des résolutions ou recommandations. Les premières s'adressent à l'UICN et les secondes s'adressent à des tiers (Etats, Nations Unies, collectivités, entreprises…)

Placer la nature au cœur des enjeux planétaires et de l'agenda international

Le Congrès mondial de l'UICN s'inscrit dans une année 2025 particulièrement riche pour la protection de l'environnement, marquée par la 3e Conférence des Nations Unies sur les Océans (9-13 juin, Nice) et la 30e Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (10-21 novembre, Belém), ainsi que la 20ème Conférence des Parties de la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES, 24 novembre - 05 décembre 2025, Samarkand). Il s'est tenu alors qu'il **ne reste 5 ans pour atteindre les cibles du Cadre mondial de la Biodiversité, de l'Accord de Paris sur le Climat et les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.** L'actualisation de la Liste rouge des espèces menacées a de nouveau montré les pressions qui continuent de s'exercer sur la biodiversité, notamment pour les phoques de l'Arctique et les oiseaux, ainsi que les pollinisateurs sauvages en Europe. Le niveau de menaces s'est aussi accentué pour les sites naturels du Patrimoine mondial de l'Unesco selon le 4ème rapport de l'UICN dévoilé lors du congrès.

Le Congrès a ainsi appelé **à accroître considérablement l'ambition et l'action collectives** pour intensifier et mettre en oeuvre des solutions qui protègent efficacement la nature et l'humanité. Il est nécessaire de garantir des actions ambitieuses pour un avenir neutre en carbone et positif pour la nature, et d'intégrer davantage la nature dans les différents agendas internationaux, régis par des conventions et accords distincts, mais dont les enjeux et les solutions sont étroitement liés comme la biodiversité, le climat et la dégradation des terres.

Comme souligné dans le rapport « Nexus » de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), publié en décembre 2024, les **crises liées à la biodiversité, à l'eau, à l'alimentation, à la santé et au changement climatique sont fortement interconnectées** : les actions dans un domaine peuvent avoir des impacts – positifs ou négatifs – dans un autre. Les réponses à ces crises doivent donc être conçues de manière conjointe et transversale.

A ce titre, le Congrès mondial a permis de réaffirmer l'importance de la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des cadres mondiaux de gouvernance de l'environnement, tels que ceux relatifs aux océans et au climat.

Océans

Avec la ratification par plus de 60 pays du Traité international de protection de la haute mer (BBNJ), synonyme d'entrée en vigueur début 2026, le Congrès mondial de l'UICN a adopté une motion (129) demandant à l'UICN d'**œuvrer à l'élaboration d'une stratégie mondiale de conservation couvrant les zones marines situées au-delà des juridictions nationales**. Dispositif clé pour la conservation, la résolution demande

en particulier à l'UICN de contribuer à l'élaboration et à la soumission de propositions d'aires marines protégées conformément à l'article 19.2 de l'Accord. Cette motion était portée par plusieurs membres du Comité français de l'UICN (Under The Pole, Fondation Nature & Découvertes, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Muséum national d'Histoire naturelle, RespectOcean, Société Française pour le Droit de l'Environnement, WWF France) et a été adoptée par une immense majorité des Membres de l'UICN (plus de 90% dans les deux chambres décisionnaires – Etats et ONG). Elle engage désormais l'UICN à jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de l'Accord dans les années à venir, sachant que la haute mer représente 64% de la surface des océans et que moins de 1% de sa superficie bénéfice d'une protection forte.

A l'initiative des membres français, l'UICN a adopté une motion sur la définition et principes de l'économie bleue régénérative (030) pour replacer la protection et la restauration des écosystèmes marins et côtiers au cœur de l'économie maritime.

Plusieurs autres motions adoptées portent sur des sujets d'importance majeure pour la protection et la restauration des écosystèmes marins et littoraux, tels que la protection des zones mésophotique (028) et mésopélagique (035), la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (033) et la pollution plastique (059). Ces motions permettront de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les négociations internationales en cours et à venir, notamment celles relatives au Traité mondial contre la pollution plastique, et d'appuyer l'élaboration de politiques plus protectrices de ces écosystèmes. Enfin, une motion demandant de mettre en place une gouvernance internationale pour la gestion des algues sargasses dans le bassin caribéen (029) a été adoptée, un phénomène qui impacte particulièrement nos outre-mer des Caraïbes.

Climat

Pour obtenir une **meilleure articulation des objectifs de lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité**, l'UICN a confirmé le mandat de sa nouvelle commission sur l'action climatique (121) à l'issue d'une période de préfiguration qui avait démarré formellement au Congrès mondial de Marseille. Ses travaux pourront s'appuyer sur plusieurs résolutions adoptées lors du Congrès mondial d'Abou Dhabi qui définissent des priorités d'action pour l'UICN en la matière : favoriser l'émergence de synergies entre les approches « zéro carbone net », les approches « positif pour la nature » et les transitions énergétiques justes (038), développer un projet de politique de l'UICN sur la géo-ingénierie (041), soutenir l'adoption de mesures visant à agir sur l'offre d'énergies fossiles (042), accompagner l'intégration de la biodiversité dans les programmes de tarification et de commercialisation du carbone (043). En réponse à la publication le 25 juillet 2025 d'un avis historique de la Cour internationale de justice reconnaissant l'obligation des Etats de prévenir les

dommages significatifs à l'environnement et de coopérer de bonne foi pour lutter contre le changement climatique, le Congrès mondial de l'UICN a également adopté une motion demandant à l'UICN d'œuvrer à soutenir les Etats dans la mise en conformité des politiques publiques avec cet avis, à travers notamment la mobilisation de sa commission mondiale du droit de l'environnement (141).

Enfin, face à l'ampleur sans précédent des incendies dans les zones sauvages en Europe en 2025 sous l'effet du changement climatique, les membres français de l'UICN (France Nature Environnement, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing, France, Les Eco Maires, Réserves Naturelles de France, Alliance pour la Préservation des Forêts, Bioparc Conservation) ont proposé une motion pour mettre en œuvre des mesures d'urgence pour prévenir et combattre ces incendies (144).

Vers une diversification des voix de la conservation

Le Congrès mondial a également été l'occasion de **réaffirmer l'engagement de l'UICN en faveur d'acteurs dont les voix n'ont pas toujours bénéficié d'une reconnaissance à la hauteur de leur importance pour la conservation**.

Peuples autochtones

Pour la première fois, un **Sommet des peuples autochtones** s'est tenu du 8 au 10 octobre. Il a rassemblé plus de 100 dirigeants autochtones du monde entier qui ont pris part à des évènements et manifestations organisés sur et autour du tout premier Pavillon des peuples autochtones. Ceux-ci ont mis en valeur les systèmes de connaissances traditionnelles, les pratiques de conservation, les innovations communautaires, les histoires des territoires autochtones et le leadership intergénérationnel. En outre, le Congrès mondial a adopté plusieurs motions relatives aux peuples autochtones et à leur rôle dans la conservation de la nature, dont une motion portée par le Muséum national d'Histoire naturelle et plusieurs organisations représentatives de peuples autochtones soulignant **l'importance des langues, des connaissances et de l'héritage culturel autochtones pour la conservation** (094).

Collectivités

Depuis l'adoption par le Congrès mondial de Marseille d'une motion autorisant les autorités infranationales (collectivités locales) à adhérer à l'UICN, 32 d'entre elles, issues de 19 pays différents, sont devenues membres de l'UICN à l'échelle mondiale. Le Comité français de l'UICN, qui était à l'initiative de la proposition de création d'une nouvelle catégorie de membres de l'UICN et s'était fortement mobilisé en faveur de son adoption, a poursuivi ces efforts pour valoriser leurs actions en faveur de la biodiversité à Abou Dhabi. Celles-ci furent l'objet d'une soirée organisée par le Comité français, en partenariat avec le Secrétariat de l'UICN, qui a rassemblé des représentant/es de collectivités costaricaine, espagnole, française, mexicaine, nigériane, québécoise et sud-africaine sur le Pavillon France. **Le Congrès mondial a également adopté les premières motions portées par des collectivités locales.**

Elles portent sur des sujets divers tel que les forêts urbaines et péri-urbaines (003), le rôle des aires protégées régionales ou infranationales dans l'atteinte de l'objectif 30x30 (006) et la mobilisation des ressources et le renforcement de l'évaluation pour assurer une gestion efficace des aires protégées et conservées en vue de l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de biodiversité (089). La Ville de Fontainebleau a également porté une motion, largement soutenue, afin d'inscrire la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'UNESCO (053), forêt qui a vu naître l'Union en 1948.

Egalité de genre

En mars 2024, l'UICN publiait un rapport intitulé « Gender equality for greener and bluer futures » rappelant le rôle majeur joué par les femmes dans la poursuite des objectifs fixés par les politiques environnementales. Grethel Aguilar, directrice générale de l'UICN, est venu le présenter à l'occasion d'une table ronde organisé sur le Pavillon France, « Femme, Nature, Avenir. Intégrer l'égalité des genres dans les politiques de conservation », aux côtés d'autres actrices de haut-niveau siégeant dans des instances décisionnelles en matière d'environnement. Cet événement s'inscrivait dans le cadre d'une programmation plus large durant le Congrès à propos de l'égalité de genre, illustrant **la dynamique en cours au sein de l'UICN en faveur d'une meilleure et plus vaste représentation et participation des femmes.**

Jeunesse

Un Sommet de la Jeunesse a eu lieu la veille de l'ouverture officielle du Congrès mondial et a rassemblé plus de 250 participant/es âgés de 18 à 35 ans. Le Comité français de l'UICN y était représenté par ses jeunes membres, dont certains avaient déjà participé au premier Sommet de la Jeunesse organisé lors du précédent Congrès à Marseille. Au cours de cette journée inédite, ceux-ci ont pris part à des conférences, des sessions thématiques et des rencontres avec des personnalités de la conservation. Ce **soutien de l'UICN à la jeunesse sera pérennisé** puisqu'une motion, portée par l'association française des Jeunes Ambassadeurs pour l'Environnement, prévoyant l'organisation d'un Sommet mondial de la jeunesse avant chaque Congrès mondial de la nature (101) a été adoptée.

Philanthropie

Pour la première fois s'est tenu un sommet de la philanthropie au service de la nature dans lequel Patricia Ricard, « Patron of Nature » française de l'UICN, était fortement impliquée. Ce sommet a défini les grandes lignes directrices de l'UICN et notamment l'importance de coordonner les financements et de créer des partenariats multisectoriels, avec son message : « Ne jouez pas en solo, rejoignez l'orchestre ». Cela a également permis le lancement du premier « Ocean Stewardship Award » pour les jeunes leaders de l'océan.

Entreprises engagées

Fort de ses plus de 15 ans d'actions pour un engagement plus fort des entreprises en faveur de la biodiversité, le Comité français a soutenu les initiatives portées par ses entreprises partenaires (Engie et Heidelberg Materials) et ses membres (Entreprises pour l'Environnement / Act4 Nature) à l'occasion du Sommet des Entreprises et lors du congrès. Ces derniers ont également proposé deux motions, qui ont été adoptées, visant à définir un cadre solide pour le Positif pour la nature pour les entreprises (073) et pour accompagner la transformation de l'économie vers une économie de régénération (081).

Réseau francophone

Le Comité français participe activement à l'animation du réseau francophone de l'UICN, mis en place à la suite du Congrès mondial de la nature de Marseille en 2021. Le Congrès mondial a été l'occasion pour les membres francophones de l'Union de se rassembler et d'exprimer leur vision commune à travers la signature de la **Déclaration francophone d'Abu Dhabi**, initiée par le Comité français. Signée par plus de 60 organisations membres francophones de l'UICN, cette déclaration illustre leur engagement à poursuivre des actions conjointes et à favoriser le maintien du trilinguisme au sein de l'Union.

La définition d'orientation stratégiques pour les 20 prochaines années

Le Congrès d'Abu Dhabi constitue un tournant pour l'Union, marquant **la première adoption par l'UICN d'une vision stratégique à long terme**.

Les Membres ont ainsi validé la **Vision à 20 ans** (voir le document), qui dresse comme grand objectif qu'à l'horizon 2045, le monde aura évolué et reconnaîtra la valeur de la nature comme fondamentale pour le bien-être des populations ainsi que comme un véritable atout à préserver. Cette Vision s'articule autour de **l'amplification des actions de conservation et de la transformation de huit domaines clés**, déjà au cœur de l'action de l'Union : atténuation et adaptation au changement climatique, alignement des systèmes financiers et économiques sur la nature, systèmes alimentaires et agriculture durable, approche « Une seule santé », transition énergétique verte et juste, villes durables, économie bleue régénératrice, ainsi que la sécurité et la gestion durable de l'eau.

Le Congrès a parallèlement validé le **Programme mondial 2026-2029** (voir le document), qui traduit cette Vision à 20 ans en une feuille de route concrète avec des actions et des objectifs mesurables pour les quatre prochaines années.

Dans la déclaration finale du congrès, l'UICN a rappelé l'importance de la coopération, de la justice, de l'équité, de la science et de l'éducation pour atteindre ces objectifs (voir appel à l'action d'Abou Dhabi).

Ainsi, le Congrès d'Abu Dhabi constitue une étape clé pour l'UICN, en dessinant une **orientation stratégique claire et ambitieuse** pour les années à venir et en offrant un cadre solide pour coordonner l'action collective des membres. Un prochain grand rendez-vous a été annoncé avec l'organisation du Congrès mondial des aires protégées et conservées de l'UICN au Panama en 2027.

Une gouvernance renouvelée

Les Membres de l'UICN ont également renouvelé le Conseil de l'UICN.

Ils ont reconduit sa présidente, **Razan Al Mubarak**, pour un second mandat, dont la candidature avait été proposé et soutenu par plusieurs membres français.

Le conseil est également composé de conseillers. **Maud Lelièvre, présidente du Comité français a été reconduite comme conseillère mondiale élue pour représenter la région Europe de l'Ouest.**

Enfin, élément essentiel de l'architecture de l'Union, les commissions internationales dont les présidents seront les suivants pour les 4 prochaines années.

- **Commission mondiale du droit de l'environnement**
  Christina Voigt, Allemagne
- **Commission mondiale des aires protégées**
  Madhu Rao, Royaume-Uni
- **Commission pour la sauvegarde des espèces**
  Vivek Menon, Inde
- **Commission pour l'action climatique**
  Manuel Pulgar-Vidal, Pérou
- **Commission de gestion des écosystèmes**
  Liette Vasseur, Canada
- **Commission d'éducation et communication**
  Margaret Otieno, Kenya
- **Commission des politiques environnementales, économiques et sociales**
  Ernesto Herrera Guerra, Mexique

Un Congrès catalyseur de l'engagement français au sein de l'UICN

Le Congrès mondial de l'UICN a marqué l'aboutissement d'une mobilisation de près de deux ans du Comité français de l'UICN et de ses Membres et experts en préparation de cet évènement majeur de la conservation de la nature.

Avec 38 motions, contre 18 à Marseille en 2021 et 11 à Hawaï en 2016, la France est le pays dont le plus grand nombre de motions a été adoptées lors du Congrès mondial, contribuant à influencer l'agenda mondial de la conservation et à élaborer les positions

de l'UICN. Celles-ci couvrent un large spectre de sujets, depuis la protection et la restauration des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, la conservation des espèces, les aires protégées, l'économie et les financements, l'éducation ou en encore l'amélioration des cadres politiques, juridiques et règlementaires. L'adoption de ces motions est un **signal fort de reconnaissance de l'expertise française et de contribution des organisations françaises de la conservation à des sujets débattus à l'échelle internationale**, tels que la reconnaissance des droits de la nature (054) ou le financement de la protection de la biodiversité à travers les certificats et crédits biodiversité (079). D'autres motions attirent également l'attention sur des écosystèmes encore insuffisamment protégés, tels que les sols forestiers (010), les prairies (005) ou les glaciers (017), et proposent des cadres d'action pour améliorer leur conservation. Enfin, d'autres encore mettent en lumière des approches émergentes au sein de la conservation, telles que la libre évolution (092) ou encore l'approche « Une seule santé » (098, 099). Une motion demandant une pause sur l'utilisation de la biologie de synthèse à des fins de conservation, avec des nouvelles techniques de génie génétique (133) n'a pas été adoptée de justesse, montrant une position très divisée entre les membres de l'UICN sur ce sujet controversé.

Forte d'une délégation comptant près de 100 personnes (ONG, ministères, établissements publics, collectivités locales, expert/es), **la France était particulièrement bien représentée au Congrès mondial**. A l'initiative du Comité français de l'UICN, un Pavillon France a permis de valoriser l'expertise française à travers plus de 30 évènements qui ont rassemblé un très large public international. Trois soirées thématiques y ont également été organisées et ont permis de resserrer les liens entre les organisations françaises de la conservation présentes à Abou Dhabi (vendredi 10 octobre), les collectivités locales (samedi 11 octobre), et les acteurs francophones de la conservation (dimanche 12 octobre). En parallèle, le Comité français et ses Membres ont organisé et sont intervenus dans de très nombreux évènements sur des thèmes où l'expertise française est particulièrement reconnue, notamment les Solutions fondées sur la Nature (SfN) dont la version actualisée du standard international a été dévoilée ainsi qu'une nouvelle plateforme en ligne, et la Liste verte des Aires protégées dont la France compte le deuxième plus grand nombre de sites labellisés au monde. Pour cette dernière, trois aires protégées françaises ont vu leur labellisation renouvelée pour 5 ans : la réserve biologique dirigée du Champ du Feu, la réserve biologique dirigée de Hochfeld, et le parc naturel marin d'Iroise.

Le Comité français de l'UICN s'est également affirmé comme **catalyseur de la participation des ONG du Sud** (en particulier d'Afrique), en facilitant leur venue, leur mise en réseau et la valorisation de leurs initiatives. Ce soutien a permis de renforcer la représentativité et la visibilité des acteurs de terrain au sein du Congrès mondial. Cette mobilisation s'inscrit dans une démarche plus large de solidarité et de coopération durable, visant à accompagner le développement organisationnel des partenaires du Sud et à favoriser un dialogue équilibré entre tous les acteurs de la conservation. En renforçant leur présence sur la scène internationale, le Comité

français réaffirme son rôle moteur pour une Union plus inclusive et le développement de partenariats entre les ONG du Sud et du Nord. Les ONG du Sud se sont également fortement mobilisées pour soutenir et faire adopter la motion française sur le maintien de l'aide publique au développement pour la préservation de la biodiversité transitant par la société civile en cas de crise géopolitique (077).

Ce Congrès mondial a donc marqué une mobilisation pérenne du Comité français et de ses Membres au sein de l'UICN, témoignant de sa détermination à **faire valoir les priorités d'action et la vision des acteurs français de la conservation à l'échelle internationale**.

Annexe – liste complète des motions portées par les Membres du Comité français de l'UICN

Par vote électronique

Comité français de l'UICN (coordination)

Conservation et restauration des écosystèmes terrestres

- Renforcer la prévention des risques associés aux bioagresseurs exotiques envahissants des forêts (117)

Sponsor principal : Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)

- Renforcer et développer les forêts urbaines et périurbaines selon le standard des Solutions fondées sur la Nature de l'UICN (103)

Sponsor principal : Ville de Paris

- Préserver les sols forestiers et leur biodiversité (010)

Sponsor principal : France Nature Environnement

- Protection et restauration de prairies naturelles diversifiées (005)

Sponsor principal : Noé Conservation

- Encourager les pratiques agroforestières et de mycorhization qui favorisent la biodiversité des sols (078)

Sponsor principal : Partenariat Français pour l'Eau (PFE)

Conservation et restauration des écosystèmes marins

- Définition et principes de l'économie bleue régénérative (030)

Sponsor principal : RespectOcean

- Renforcement des connaissances et de la protection des écosystèmes de la zone mésophotique océanique (028)

Sponsor principal : Under The Pole

- Stratégie mondiale de conservation de la haute mer basée sur les outils de gestion par zone dont les aires marines protégées (129)

Sponsor principal : Under The Pole

- Mettre en place une gouvernance internationale pour la gestion des algues sargasses dans le bassin caribéen (029)

Sponsor principal : Les EcoMaires

Conservation et restauration des écosystèmes d'eau douce

- Pour un cadre international de préservation des têtes de bassins versants et de renforcement de leur résilience face au changement climatique (021)

Sponsor principal : Partenariat Français pour l'Eau

- Pour une protection des glaciers et écosystèmes post-glaciaires (017)

Sponsor principal : Réserves Naturelles de France

- Pour une gestion durable de la ressource en eau douce dans les atolls (022)

Sponsor principal : Partenariat Français pour l'Eau

Conservation des espèces

- Lutte contre le trafic d'espèces sauvages et gestion des animaux sauvages saisis ou confisqués vivants (058)

Sponsor principal : Association Française des Parcs Zoologiques

- Intégrer le maintien et la reconquête des espèces de la faune et de la flore dans la création et la restauration du bâti (100)

Sponsor principal : Noé Conservation

- Atténuer l'impact des catastrophes provoquées par des aléas naturels sur la faune sauvage par la mise en place de mesures spécifiques (prévention, secours, restauration) (040)

Sponsor principal : Fonds international pour la protection des animaux (IFAW)

Aires protégées

- Mobiliser des ressources et renforcer l'évaluation pour assurer une gestion efficace des aires protégées et conservées en vue de l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de biodiversité (089)

Sponsor principal : Réserves Naturelles de France

- Inscription de la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'UNESCO (053)

Sponsor principal : Ville de Fontainebleau

Amélioration des cadres politiques, juridiques et règlementaires

- Promouvoir la libre évolution et des outils pour la pérenniser (092)

Sponsor principal : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

- Mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » du niveau mondial au niveau local (099)

Sponsor principal : Société Française pour le Droit de l'Environnement

Economie et financements pour la nature

- Maintenir l'aide publique au développement pour la préservation de la biodiversité transitant par la société civile en cas de crise géopolitique (077)

Sponsor principal : Noé Conservation

Education et engagement de la société civile

- Développer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité des médias et journalistes généralistes (090)

Sponsor principal : Jeunes Ambassadeurs pour l'Environnement

Gouvernement français

- Crimes qui portent atteinte à l'environnement (052 et 048)

- Intégrer l'égalité de genre dans les politiques, programmes, actions et financements en matière de biodiversité (051)

- Rôle des gardes nature en tant que travailleurs essentiels de la santé planétaire notamment pour réaliser les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (102)

Autres membres français

- Pour un océan, bien commun de l'humanité (062)

Sponsor principal : Under The Pole

- Organisation d'un Sommet mondial de la jeunesse avant chaque Congrès mondial de la nature de l'UICN (101)

Sponsor principal : Jeunes Ambassadeurs pour l'Environnement

- Reconnaître et renforcer le rôle fondamental de la taxonomie végétale et fongique et des herbiers associés pour la conservation de la biodiversité, en particulier dans les pays du Sud (093)

Sponsor principal : Muséum national d'Histoire naturelle

- Réglementer les impacts environnementaux du surtourisme et promouvoir des modèles de tourisme durable au service de la protection de la biodiversité (076)

Sponsor principal : Les EcoMaires

Par vote lors du congrès

Comité français de l'UICN (coordination)

Conservation et restauration des écosystèmes terrestres

- Mettre en œuvre des mesures d'urgence pour prévenir et combattre les incendies dans les zones sauvages (144)

Sponsor principal : France Nature Environnement

Amélioration des cadres politiques, juridiques et règlementaires

- Rendre les droits de la nature opérationnels et évaluer leur mise en œuvre dans les territoires (054)

Sponsor principal : Les EcoMaires

- Définir un cadre solide pour le Positif pour la nature pour les entreprises afin de mobiliser le soutien des entreprises, de la société civile et des gouvernements en faveur de contributions positives envers la nature à intégrité élevée, alignées sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (073)

Sponsor principal : Entreprises pour l'Environnement

Economie et financements pour la nature

- Accompagner la transformation de l'économie vers une économie de régénération (081)

Sponsor principal : Entreprises pour l'Environnement

- Réglementer les mécanismes de financement basés sur les certificats et les crédits biodiversité et garantir les effets positifs sur la nature (079)

Sponsor principal : Muséum national d'Histoire naturelle

Education et engagement de la société civile

- Reconnaître l'importance des langues, des connaissances traditionnelles et de l'héritage culturel autochtones dans la conservation de la biodiversité (094)

Sponsor principal : Muséum national d'Histoire naturelle

Gouvernement français

- Développer une bioéconomie circulaire et durable au service d'une alimentation et d'une agriculture durables (084)

- Promouvoir les haies et les arbres dans l'agriculture pour favoriser la biodiversité, renforcer la résilience des écosystèmes et atténuer le changement climatique (014)

Autres membres français

- Améliorer les pratiques de plantation forestière – Planter la bonne essence, au bon endroit, pour le bon objectif (001)

Sponsor principal : Noé Conservation

- Promouvoir les modèles des aires protégées naturelles régionales ou infranationales pour atteindre l'objectif mondial de 30 % d'aires protégées et conservées d'ici à 2030 (006)

Sponsor principal : Région Ile-de-France

Toutes les motions sont disponibles sur :
https://iucncongress2025.org/fr/assemblee/motions/liste